FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ROMUS®

Cartouche de colle époxy bi-composant 50 ml

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l' entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : VIA-FIX H-15 GB RESIN

Code du produit : 84047000

Description du produit : Non disponible.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit : Composant pour des applications d'adhésif

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : VIAKAN bvba
Kasteelstraat 8b
1550 Beersel (Belgium)
Tel.: + 32 -(0) 2 331 25 63
Fax: + 32 -(0) 2 331 25 62

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS : info@viakan.be

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organisme de conseil/centre antipoison national

France : Centres Antipoison et de Toxicovigilance:
ANGERS: 02 41 48 21 21
BORDEAUX: 05 56 96 40 80
LILLE: 0 825 812 822
LYON: 04 72 11 69 11
MARSEILLE 04 91 75 25 25
NANCY: 03 83 32 36 36
PARIS: 01 40 05 48 48
RENNES: 02 99 59 22 22
STRASBOURG: 03 88 37 37 37
TOULOUSE: 05 61 77 74 47

Fournisseur

Numéro de téléphone : EUROPE: +32 23312563

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Skin Irrit. 2, H315
Eye Irrit. 2, H319
Skin Sens. 1, H317
Aquatic Chronic 2, H411

Classification selon la directive 1999/45/CE [DPD]

Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

SECTION 2: Identification des dangers

Classification : Xi; R36/38
R43
N; R51/53

Dangers pour la santé humaine : Irritant pour les yeux et la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Dangers pour lôenvironnement : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R et mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

2.2 Éléments dôétiquetage

Pictogrammes de danger :

Mention dôavertissement : Attention

Mentions de danger : Provoque une irritation cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Généralités : Non applicable.

Prévention : Porter des gants de protection: >8 heures Temps avant transpercement: caoutchouc butyle, Alcool éthylvinylique laminé (EVAL). Porter un équipement de protection des yeux ou du visage. Éviter le rejet dans lôenvironnement.

Intervention : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à lôeau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Stockage : Non applicable.

Élimination : Non applicable.

Ingrédients dangereux : produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen < 700)

Éléments dôétiquetage supplémentaires : Non applicable.

Éléments dôétiquetage supplémentaires : Contient des composés époxydiques. Voir les informations transmises par le fabricant.

Exigences dôemballages spéciaux

Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants : Non applicable.

Avertissement tactile de danger : Non applicable.

2.3 Autres dangers

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification : Non disponible.

SECTION 2: Identification des dangers

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Substance/préparation : Mélange

Nom du produit/composant	Identifiants	%	Classification 67/548/CEE	Classification Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Type
produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen < 700)	CAS: 25068-38-6 CE: 500-033-5 RRN: 01-2119456619-26	30-60	Xi; R36/38 R43 N; R51/53	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411	[1]
résine époxidique à base de bisphénol F	CAS: 9003-36-5 CE: 500-006-8 RRN: 01-2119454392-40	13-30	Xi; R38 R43 N; R51/53	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411	[1]
éther diglycidique du 1,4-butanediol	CAS: 2425-79-8 CE: 219-371-7 RRN: 01-2119494060-45	3-7	Xn; R20/21 Xi; R36/38 R43 R52/53	Acute Tox. 4, H312 Acute Tox. 4, H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317	[1]
résines époxydes à base de bisphenol A, poids moléculaire moyen >700 - <1100	CAS: 25068-38-6 CE: Non disponible.	3-7	Xi; R36/38 R43	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317	[1]
dipentaerythritol pentaacrylate	CAS: 60506-81-2 CE: 262-270-8	1-3	Xi; R36	Eye Irrit. 2, H319	[1]
1,4-dihydroxybenzène	CAS: 123-31-9 CE: 204-617-8	0-0.1	Carc. Cat. 3; R40 Muta. Cat. 3; R68 Xn; R22 Xi; R41 R43 N; R50	Acute Tox. 4, H302 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Muta. 2, H341 Carc. 2, H351 Aquatic Acute 1, H400	[1]
			Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus.	**Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.**	

Type

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement
[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail
[3] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
[4] La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin.

Inhalation : Transporter la victimeà l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le boucheà bouche. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Contact avec la peau : Laver abondamment à lôeau et au savon. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin. En cas d'affections ou de symptômes, évitez d'exposer plus longuement. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.

Ingestion : Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victimeà l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si une personnea avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités dôeau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou unceinturon.

Protection des sauveteurs : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en lôabsence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le boucheà bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ouporter des gants.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus etdifférés

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.

Ingestion : Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac.

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
larmoiement
rougeur

Inhalation : Aucune donnée spécifique.

SECTION 4: Premiers secours

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
rougeur

Ingestion : Aucune donnée spécifique.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin traitant : Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Traitements spécifiques : Traitement symptomatique et thérapie de soutien comme indiqué. Après une exposition sévère le patient doit être gardé sous contrôle médical pendant au moins 48 heures.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.

Moyens d'extinction inappropriés : Aucun connu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers dus à la substance ou au mélange : L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur. Cette substance est toxique pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

Risque lié aux produits de décomposition thermique : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
oxyde/oxydes de métal

5.3 Conseils aux pompiers

Précautions spéciales pour les pompiers : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour le personnel autre que le personnel d'intervention : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Pour les agents d'intervention : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités. Recueillir le produit répandu.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement accidentel : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Grand déversement accidentel : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu. Nota : Voir section 1 pour le contact en cas d'urgence et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

6.4 Référence à d'autres sections : Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.
Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.
Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

SECTION 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas ingérer. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le rejet dans l'environnement. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Non applicable.

SECTION 7: Manipulation et stockage

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

7.2 Conditions dôun stockage sûr, y compris dô éventuelles incompatibilités : Stocker entre les températures suivantes: 2à 40°C (35.6 à 104°F). Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origineà l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventiléà l'écart des matériaux incompatibles (cf. la section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Classe de danger de stockage Huntsman Advanced Materials : Classe de stockage 10, Liquide nocif pour l'ambience

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations : Non disponible.

Solutions spécifiques au secteur industriel : Non disponible.

SECTION 8: Contrôles de lôexposition/protection individuelle

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

Procédures de surveillance recommandées : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il importe de vous reporter à la norme européenne EN 689 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques et aux documents de politique générale nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

Doses dérivées avec effet

Aucune DEL disponible.

Concentrations prédites avec effet

Aucune PEC disponible.

8.2 Contrôles de lôexposition

SECTION 8: Contrôles de lœxposition/protection individuelle

Contrôles dœngénierie appropriés : Aucune ventilation particulière requise. Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air. Si ce produit contient des composants pour lesquels des contraintes liées à l'exposition existent, utiliser des enceintes de protection, une ventilation locale par aspiration, ou d'autres moyens de contrôle automatiques intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien inférieur aux limites recommandées ou légales.

Mesures de protection individuelles

Mesures d'hygiène : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-î il automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Protection oculaire/faciale : Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières.

Protection de la peau

Protection des mains : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise.

Matériaux pour gants pour utilisation à long terme (BTT>480 min): : caoutchouc butyle, Alcool éthylvinylique laminé (EVAL)

Matériaux pour gants pour utilisation à court terme/projection (10 min<BTT<480 min): : caoutchouc nitrile, néoprène

(BTT = Break Through Time)

Des gants conformes à des normes reconnues comme p. ex. EN 374 (Europe), F739 (US), doivent être utilisés. La convenance et la stabilité d'un gant dépendent de l'utilisation, p. ex. de la durée et de la fréquence de contact, de la résistance chimique du matériaux de gant et de l'habileté. Prenez toujours conseil auprès des fournisseurs de gants. Des informations supplémentaires peuvent être trouvées p. ex. sous www.gisbau.de

Protection corporelle : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

Autre protection cutanée : Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

Protection respiratoire : Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique : Liquide. [Pâte.]

Couleur : Beige.

Odeur : Faible

Seuil d'odeur : Non disponible.

pH : 6 à 7 [Conc. (% poids / poids): 50%]

Point de fusion/point de congélation : Non disponible.

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition : >200°C

Point d'éclair : Vase clos: >150°C [DIN 51758 EN 22719 (Pensky-Martens Closed Cup)]
Vase ouvert: 190°C

Vitesse d'évaporation : Non disponible.

Inflammabilité (solide, gaz) : Non disponible.

Durée de combustion : Non applicable.

Vitesse de combustion : Non applicable.

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosion : Non disponible.

Pression de vapeur : <0.0002 kPa [20°C]

Densité de vapeur : Non disponible.

Densité relative : Non disponible.

Solubilité(s)

Solubilité dans l'eau : pratiquement insoluble
20 deg C

Coefficient de partage n-octanol/eau (LogK$_{ow}$) : Non disponible.

Température d'auto-inflammation : Non disponible.

Température de décomposition : >200°C

Viscosité : Non disponible.

Propriétés d'explosivité : Non disponible.

Propriétés comburantes : Non disponible.

9.2 Autres informations

Masse volumique : 1.4 g/cm^3 [25°C (77°F)]

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.

10.2 Stabilité chimique : Le produit est stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.4 Conditions à éviter : Aucune donnée spécifique.

10.5 Matières incompatibles : acides forts, bases fortes, agents oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:Oxydes de carbone., La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Endpoint	Espèces	Résultat	Exposition
produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen < 700)	CL0 Inhalation Vapeurs	Rat - Mâle	0.00001 ppm	5 heures
	DL50 Cutané	Rat - Mâle, Femelle	>2000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat - Femelle	>2000 mg/kg	-
résine époxidique à base de bisphénol F	DL50 Cutané	Rat - Mâle, Femelle	>2000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat - Mâle, Femelle	>5000 mg/kg	-
éther diglycidique du 1,4-butanediol	DL50 Cutané	Rat - Mâle, Femelle	>2150 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat - Mâle, Femelle	1163 mg/kg	-

Estimations de la toxicité aiguë

Voie	Valeur ETA
Cutané	17187.5 mg/kg
Inhalation (poussières et brouillards)	23.44 mg/l

Irritation/Corrosion

Nom du produit/composant	Test	Espèces	Voie d'exposition	Résultat
produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen < 700)	OECD 404 Effet irritant/corrosif aigu sur la peau	Lapin	Peau	Faiblement irritant
	OECD 405 Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux	Lapin	Yeux	Faiblement irritant
résine époxidique à base de bisphénol F	OECD 405 Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux	Lapin	Yeux	Non irritant.
	OECD 404 Effet irritant/corrosif aigu sur la peau	Lapin	Peau	Faiblement irritant
éther diglycidique du 1,4-butanediol	OECD 404 Effet irritant/corrosif aigu sur la peau	Lapin	Peau	Non irritant.
	OECD 405 Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux	Lapin	Yeux	Irritant puissant

Conclusion/Résumé

SECTION 11: Informations toxicologiques

Peau : Aucune information additionnelle.

Yeux : Aucune information additionnelle.

Respiratoire : Aucune information additionnelle.

Sensibilisant

Nom du produit/composant	Test	Voie d'exposition	Espèces	Résultat
produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen < 700)	OECD 429 Sensibilisation cutanée : essai des ganglions lymphatiques locaux	peau	Souris	Sensibilisant
résine époxidiqueà base de bisphénol F	OECD 429 Sensibilisation cutanée : essai des ganglions lymphatiques locaux	peau	Souris	Sensibilisant
éther diglycidique du 1,4-butanediol	OECD 406 Sensibilisation de la peau	peau	cobaye	Sensibilisant

Conclusion/Résumé : Aucune information additionnelle.

Mutagénicité

Nom du produit/composant	Test	Résultat
produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen < 700)	OECD 471 Essai de mutation réverse sur des bactéries	Positif
	OECD 476 Essai *in vitro* de mutation génique sur des cellules de mammifères	Positif
	OECD 478 Toxicologie génétique : Essai de mutation létale dominante chez le rongeur	Négatif
	EPA OPPTS	Négatif
résine époxidiqueà base de bisphénol F	OECD 471 Essai de mutation réverse sur des bactéries	Positif
	OECD 476 Essai *in vitro* de mutation génique sur des cellules de mammifères	Positif
	OECD 473 Essai d'aberration chromosomique *in vitro* chez les mammifères	Positif
	OECD 474 Le test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifère	Négatif
	OECD 486 Essai de synthèse non programmée de l'ADN (UDS) sur des hépatocytes de mammifères *in vivo*	Négatif
éther diglycidique du 1,4-butanediol	OECD 471 Essai de mutation réverse sur des bactéries	Positif
	OECD 473 Essai d'aberration chromosomique *in vitro* chez les mammifères	Positif
	OECD 474 Le test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifère	Négatif

SECTION 11: Informations toxicologiques

Cancérogénicité

Nom du produit/composant	Test	Espèces	Exposition	Résultat	Voie d'exposition	Organes cibles
produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen < 700)	OECD 453 Etudes combinées de toxicité chronique et de cancérogénèse	Rat	2 années; 7 jours par semaine	Négatif	Orale	-
	OECD 453 Etudes combinées de toxicité chronique et de cancérogénèse	Rat	2 années; 5 jours par semaine	Négatif	Cutané	-
	OECD 453 Etudes combinées de toxicité chronique et de cancérogénèse	Souris	2 années; 3 jours par semaine	Négatif	Cutané	-

Toxicité pour la reproduction

Nom du produit/composant	Test	Espèces	Résultat/Type de résultat	Organes cibles
produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen < 700)	OECD 416 Étude de toxicité pour la reproduction sur deux générations	Rat	Orale: 540 mg/kg NOEL	-
résine époxidique à base de bisphénol F	OECD 416 Étude de toxicité pour la reproduction sur deux générations	Rat	Orale: 540 mg/kg NOEL	-

Tératogénicité

Nom du produit/composant	Test	Espèces	Résultat/Type de résultat
produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen < 700)	OECD 414 Etude de la toxicité pour le développement prénatal	Rat - Femelle	>540 mg/kg NOEL
	EPA CFR	Lapin - Femelle	>300 mg/kg NOEL
	OECD 414 Etude de la toxicité pour le développement prénatal	Lapin - Femelle	180 mg/kg NOAEL
résine époxidique à base de bisphénol F	EPA CFR	Lapin - Femelle	>300 mg/kg NOEL

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Non disponible.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Non disponible.

Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

Informations sur les voies d'exposition probables : Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.

Ingestion : Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac.

SECTION 11: Informations toxicologiques

Contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.

Contact avec les yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Inhalation : Aucune donnée spécifique.

Ingestion : Aucune donnée spécifique.

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
rougeur

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
larmoiement
rougeur

Effets retardés, effets immédiats et effets chroniques dûne exposition à court ou long terme

Exposition de courte durée

Effets potentiels immédiats : Non disponible.

Effets potentiels différés : Non disponible.

Exposition prolongée

Effets potentiels immédiats : Non disponible.

Effets potentiels différés : Non disponible.

Effets chroniques potentiels pour la santé

Nom du produit/composant	Test	Type de résultat	Résultat	Organes cibles
produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen < 700)	OECD 408 Toxicité orale à doses répétées ï rongeurs : 90 jours	NOAEL -	50 mg/kg	-
	OECD 411 Toxicité cutanée subchronique : 90 jours	NOEL	10 mg/kg	-
	OECD 411 Toxicité cutanée subchronique : 90 jours	NOAEL	100 mg/kg	-
résine époxidiqueà base de bisphénol F	OECD 408 Toxicité orale à doses répétées ï rongeurs : 90 jours	NOAEL -	250 mg/kg	-
éther diglycidique du 1,4-butanediol	OECD 407 Toxicité orale à dose répétée - pendant 28 jours sur les rongeurs	NOAEL -	200 mg/kg	-

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Généralités : Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Tératogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur le développement : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur la fertilité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Autres informations : Non disponible.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Nom du produit/composant	Test	Endpoint		Exposition	Espèces	Résultat	
produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen < 700)	-	Aiguë	CE50	72 heures Static	Algues	9.4	mg/L
	OECD 202 *Daphnia* sp. Essai d'immobilisation immédiate	Aiguë	CE50	48 heures Static	Daphnie	1.7	mg/L
	-	Aiguë	CI50	3 heures Static	Bactéries	>100	mg/L
	OECD 203 Poisson, essai de toxicité aiguë	Aiguë	CL50	96 heures Static	Poisson	1.5	mg/L
	OECD 211 *Daphnia magna*, essai de reproduction	Chronique	NOEC	21 jours Semi-static	Daphnie	0.3	mg/L
résine époxidiqueà base de bisphénol F	OECD 201 Algues, essai d'inhibition de la croissance	Aiguë	CE50	72 heures Static	Algues	1.8	mg/L
	OECD 202: Part I (Daphnia sp., Acute Immobilisation test)	Aiguë	CE50	48 heures Static	Daphnie	1.6	mg/L
	-	Aiguë	CI50	3 heures Static	Bactéries	>100	mg/L
	OECD 203 Poisson, essai de toxicité aiguë	Aiguë	CL50	96 heures Semi-static	Poisson	0.55	mg/L
	OECD 211 *Daphnia magna*, essai de reproduction	Chronique	NOEC	21 jours Semi-static	Daphnie	0.3	mg/L
éther diglycidique du 1,4-butanediol	OECD 202 *Daphnia* sp. Essai d'immobilisation immédiate	Aiguë	CE50	24 heures Static	Daphnie	75	mg/L
	OECD 201 Algues, essai d'inhibition de la croissance	Aiguë	EL50	72 heures Static	Algues	>160	mg/L
	OECD 209 Boue activée, essai d'inhibition de la respiration	Aiguë	CI50	3 heures Static	Bactéries	>100	mg/L
	OECD 203 Poisson, essai de toxicité aiguë	Aiguë	CL50	96 heures Static	Poisson	24	mg/L

12.2 Persistance et dégradabilité

Nom du produit/composant	Test	Période	Résultat
produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen < 700)	OECD Derived from OECD 301F (Biodegradation Test)	28 jours	5 %
résine époxidiqueà base de bisphénol F	EU	28 jours	0 %
éther diglycidique du 1,4-butanediol	OECD 301F Biodégradabilité facile - Essai de respirometrie manométrique	28 jours	43 %

SECTION 12: Informations écologiques

Conclusion/Résumé : produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen < 700): Non facilement biodégradable.

Nom du produit/composant	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen < 700)	Eau douce 4.83 jours Eau douce 3.58 jours Eau douce 7.1 jours	-	Non facilement
résine époxidique à base de bisphénol F	-	-	Non facilement
éther diglycidique du 1,4-butanediol	-	-	Non facilement

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/composant	$LogP_{ow}$	FBC	Potentiel
produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen < 700)	3.242	31	faible
résine époxidique à base de bisphénol F	2.7 à 3.6	-	élevée
éther diglycidique du 1,4-butanediol	-0.269	-	faible

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (K_{OC}) : Non disponible.

Mobilité : Non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes : Aucun effet important ou danger critique connu.

12.7 Autres renseignements écologiques

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Ne pas éliminer de quantités significatives de déchets résiduels du produit par les égouts. Les traiter dans une usine de traitement des eaux usées appropriée. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales.

Déchets Dangereux : Oui.

Catalogue Européen des Déchets

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Code de déchets	Désignation du déchet
07 02 08*	autres résidus de réaction et résidus de distillation

Emballage

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage estimpossible.

Précautions particulières : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les sachets internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

SECTION 14: Informations relatives au transport

	14.1 Numéro ONU	14.2 Nom d'expédition des Nations unies
ADR/RID	UN3082	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. BISPHENOL A/F EPOXY RESIN (Résine époxyde Bisphénol A)
IMDG	UN3082	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (BISPHENOL A/F EPOXY RESIN) (Résine époxyde Bisphénol A). Polluant marin (Résine époxyde Bisphénol A, résine époxidiqueà base de bisphénol F)
IATA	UN3082	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (BISPHENOL A/F EPOXY RESIN) (Résine époxyde Bisphénol A)

	14.3 Classe(s) de danger pour le transport	14.4 Groupe d'emballage	14.5 Dangers pour l'environnement	14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Autres informations
ADR/RID	9 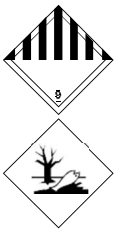	III	Oui.	Non disponible.	**Numéro d'identification du danger** 90 **Dispositions particulières** 274 335 601 **Code tunnel** E
IMDG	9 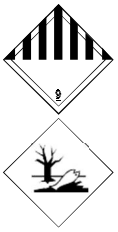	III	Oui.	Non disponible.	**Programmes d'urgence ("EmS")** F-A, S-F
IATA	9 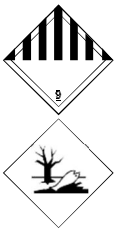	III	Oui.	Non disponible.	**Avion passager et avion cargo** Limitation de quantité: 450 L Instructions d'emballage 964 **Avion cargo uniquement**

SECTION 14: Informations relatives au transport

					Limitation de quantité: 450 L Instructions d'emballage 964

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC : Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - Restrictions : applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux : Non applicable.

Autres Réglementations UE

Inventaire d'Europe : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Substances chimiques sur liste noire : Non inscrit

Substances chimiques sur liste prioritaire : Non inscrit

Liste de la Directive IPPC (Prévention et Réduction Intégrées de la Pollution) - Air : Non inscrit

Liste de la Directive IPPC (Prévention et Réduction Intégrées de la Pollution) - Eau : Non inscrit

Nom du produit/composant	Effets cancérogènes	Effets mutagènes	Effets sur le développement	Effets sur la fertilité
1,4-dihydroxybenzène	Carc. 2, H351	Muta. 2, H341	-	-

Réglementations nationales

Installations classées : Loi du 19 Juillet 1976 et décret d'application du 21 Septembre 1977 relatifs aux installations classées. N° de la nomenclature susceptible(s) d'être pris en compte: Décret n° 96-197 du 11/03/1996;Décret n° 94-484 du 09/06/1994;Installations classées loi n° 76-663 du 19/07/1976: concerné.

Surveillance médicale renforcée : Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée: non concerné

Réglementations Internationales

SECTION 15: Informations réglementaires

Liste des substances chimiques du tableau I de la Convention sur les armes chimiques : Non inscrit

Liste des substances chimiques du tableau II de la Convention sur les armes chimiques : Non inscrit

Liste des substances chimiques du tableau III de la Convention sur les armes chimiques : Non inscrit

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique

SECTION 16: Autres informations

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes : ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
DNEL = Dose dérivée sans effet
mention EUH = mention de danger spécifique CLP
CPSE = concentration prédite sans effet
RRN = Numéro d'enregistrement REACH

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
Skin Irrit. 2, H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2, H319	Méthode de calcul
Skin Sens. 1, H317	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2, H411	Méthode de calcul

Texte intégral des mentions H abrégées :

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte intégral des classifications [CLP/SGH] :

Acute Tox. 4, H302	TOXICITÉ AIGUË: ORALE - Catégorie 4
Acute Tox. 4, H312	TOXICITÉ AIGUË: PEAU - Catégorie 4
Acute Tox. 4, H332	TOXICITÉ AIGUË: INHALATION - Catégorie 4
Aquatic Acute 1, H400	DANGER AIGU POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
Aquatic Chronic 2, H411	DANGER CHRONIQUE POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2
Carc. 2, H351	CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 2
Eye Dam. 1, H318	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1
Eye Irrit. 2, H319	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2
Muta. 2, H341	MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES - Catégorie 2
Skin Irrit. 2, H315	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE -

SECTION 16: Autres informations

Skin Sens. 1, H317	Catégorie 2 SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1

Texte intégral des phrases R abrégées : R40- Effet cancérogène suspecté ð preuves insuffisantes.
R68- Possibilité d'effets irréversibles.
R22- Nocif en cas d'ingestion.
R20/21- Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
R41- Risque de lésions oculaires graves.
R36- Irritant pour les yeux.
R38- Irritant pour la peau.
R36/38- Irritant pour les yeux et la peau.
R43- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50- Très toxique pour les organismes aquatiques.
R51/53- Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R52/53- Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Texte intégral des classifications [DSD/DPD] : Carc. Cat.3 - Cancérigène Catégorie 3
Muta. Cat.3 - Mutagène Catégorie 3
Xn - Nocif
Xi - Irritant
N - Dangereux pour l'environnement

N° de FDS. : 84047000

Date d'impression : 11/13/2012.

Date d'édition/ Date de révision : 11/13/2012.

Date de la précédente édition : 9/7/2012.

Version : 1.01

Avis au lecteur

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.